

plus contagieux et plus certainement mortel aux âmes que les microbes ne peuvent l'être au corps. Et si ce journal par son titre, par ses patrons, par ses antécédents, est réputé journal au moins inoffensif, il se rend coupable d'une véritable trahison à l'égard de ceux qui le lisent et le laissent lire sur sa réputation."

Plusieurs journaux canadiens peuvent méditer cette citation avec profit.

Prière au Sacré-Cœur de Jésus pour obtenir la glorification des Pères de Brébeuf, Jogues et Lallemant, de la Compagnie de Jésus.

Cœur sacré de Jésus, qui avez allumé dans le cœur des Pères Brébeuf, Jogues et Lallemant, apôtres de la Nouvelle-France, un zèle admirable pour le salut des âmes, accordez-moi la grâce que je vous demande, afin de manifester au monde la gloire qui, j'en ai la douce confiance, les couronne déjà dans le ciel. Ainsi soit-il.

Vu et approuvé

le 29 janvier 1891.

E.-A. Card. TASCHEREAU,

Arch. de Québec.

BIBLIOGRAPHIE

Le travail du R. P. Rouvier, S. J., traçant, en quelques lignes rapides mais harmonieuses, la vie des Pères J. de Brébeuf, Is. Jogues, et G. Lallement, de la Compagnie de Jésus, est maintenant en vente. Ce triple ouvrage est réuni en un seul volume in-18 de 122 pages, qui présente un fort joli coup d'œil. Le prix est de 25 centins l'exemplaire; une remise de 20% est faite à ceux qui en prennent au moins 25 exemplaires. S'adresser au R. P. J. E. Désy, 14 rue Dauphine, Québec. °

L'ENFANT ET L'AVOCAT

Ces deux personnages se trouvaient dans le même compartiment d'une voiture publique. Comme on vint à passer devant une église, l'enfant ôte sa casquette et fait le signe de la croix. " Mon petit ami, lui dit l'avocat, tu es sans doute un enfant de chœur ? — Oui, monsieur, et dans ce moment je me prépare à ma première communion. — Que t'enseigne ton curé ? — Il est présentement à nous apprendre les mystères. — Quels sont ces mystères ? J'ai oublié un peu tout cela; et plus tard tu feras comme moi. — Non monsieur, je n'oublierai jamais les mystères de la Trinité, de l'In-